

### Stationnez, payez et partez

La Ville de Val-d'Or a mis en place des bornes de paiement entre la 9<sup>e</sup> Rue et le boul. Lamaque dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.

Les stationnements desservis par ces bornes de paiement sont identifiés par un numéro.



### Facilité d'utilisation

Le fonctionnement du système *Payez-Partez* est simple :

1. Mémorisez le numéro de votre place de stationnement;
2. Payez à une borne de paiement en suivant les instructions à l'écran;
3. Prenez votre coupon et partez. Le coupon indique le numéro d'espace, le montant payé et l'heure d'échéance du stationnement. Il n'est pas nécessaire de retourner à votre véhicule pour y afficher le coupon.

### Paieement à la borne

1. Entrez le numéro de votre place (Ex. : 3A201);
2. La borne affiche le maximum du paiement en argent et en temps. Payez avec de la monnaie ou encore insérez une carte de crédit et sélectionnez le montant à débiter à l'aide des boutons de paiement (les cartes de débits ne sont acceptées);
3. Appuyez sur le bouton OK pour confirmer la transaction et imprimer votre coupon.

**Il vous sera possible de payer votre place de stationnement à partir de 6 h, qui sera applicable dès 9 h.**

### Tarifcation des stationnements

#### Horaire

Les espaces de stationnement sont payants du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

#### Tarifcation et durée maximale

La tarifcation et la durée maximale varient selon les zones du centre-ville. Dans le secteur desservi par les nouvelles bornes, c'est 0,25 \$ pour 20 minutes pour une durée maximale de 5 heures. Cette information est indiquée à l'écran sur les bornes.


Avec votre billet, il est possible de racheter du temps à n'importe quelle borne.

### Bornes «Payez-Partez»

Le concept *Payez-Partez* offre plusieurs avantages :

- L'espace est payant seulement pendant les heures tarifées;
- Il est possible de payer avec les cartes de crédit Visa et Mastercard;
- Toutes les pièces de monnaie canadienne sont acceptées;
- La borne de paiement génère un coupon qui indique l'emplacement et l'heure limite de stationnement. Il peut servir de reçu;
- Il n'est pas nécessaire de retourner au véhicule pour « afficher » le coupon dans le pare-brise;
- Il est possible de payer à n'importe quelle borne pour prolonger son temps de stationnement.

### Application mobile

 Une application mobile sera disponible sous peu. Elle permettra de payer son stationnement sans avoir à se déplacer à une borne. Surveillez notre page Facebook pour connaître la date de lancement!